

Grand Poitiers Communauté urbaine



URBANISME

PLUi40 : participez à l'une des 8 réunions publiques "Comment aménager Grand Poitiers demain"

Du 31 janvier au 2 avril, venez participer à un temps d'informations et d'échanges pour découvrir l'état des orientations stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Publié le 15 janvier 2024

Les premières réunions publiques du PLUi

Venez participer à un **temps d'informations et d'échanges** pour découvrir **l'état des lieux du territoire** et les **orientations stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** grâce à une présentation interactive sous la forme d'un quiz.

Rendez-vous :

> **Le mercredi 31 janvier à Montamisé**

- Horaire : de 18h à 20h
- Lieu : Maison de la Forêt, Grand Recoïn, Montamisé

> **Le lundi 12 février à Buxerolles**

- Horaire : de 18h à 20h
- Lieu : salle des Castors, avec des Castors à Buxerolles

> **Le mardi 13 février à Chauvigny**

- Horaire : de 18h à 20h
- Lieu : salle de la Poterie, avenue de la Vienne

> **Le mardi 12 mars à Chasseneuil-du-Poitou**

- Horaire : de 18h à 20h
- Lieu : salle des Écluzelles, rue Leclanché

> **Le mercredi 13 mars à Coulombiers**

- Horaire : de 18h à 20h
- Lieu : salle socioculturelle, 1 place du champ de Foire

> **Le mardi 19 mars à Sèvres-Anxaumont**

- Horaire : de 18h à 20h
- Lieu : maison des Sadébriens, 15 route de Bignoux

> **Le mercredi 20 mars à Poitiers**

- Horaire : de 18h à 20h
- Lieu : centre Socioculturel des 3 Cités, 1 place Léon Jouhaux

> **Le mardi 2 avril à Ligugé**

- Horaire : de 18h à 20h
- Lieu : salle Jean-Monnet, 33 Grand rue

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

C'est un **document de planification stratégique à l'échelle de Grand Poitiers Communauté urbaine**. Il a pour objectif de définir les grandes orientations du projet politique d'aménagement pour les dix prochaines années **dans le respect du développement durable**.

Le PLUi réglementera le **droit des sols des 40 communes de Grand Poitiers**, à l'échelle de la parcelle, publique ou privée (hors secteurs sauvegardés). Il sera opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable) et de certificats d'urbanisme.

Vous souhaitez en savoir plus ? Consultez

[la rubrique sur le sujet \(https://www.grandpoitiers.fr/grands-projets/plui40\)](https://www.grandpoitiers.fr/grands-projets/plui40)

<https://www.grandpoitiers.fr/information-transversale/actualites/plui40-participez-a-lune-des-8-reunions-publiques-comment-amenager-grand-poitiers-demain-41665?>

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi